



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024\_105  
CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUE STATUTAIRE »**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....27  
Pouvoir(s) : .....7  
Votants :.....34

**Conseillers présents** :LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlene, GOURMEL Jacques,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir** :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle,  
MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire,  
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,  
CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine,  
MASSE Stéphane a donné pouvoir à JOUANNEAU-FERRON Laëtitia,  
RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie,  
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,

**Conseiller excusé n'ayant pas donné de pouvoir** : Alain MARTIN

**Conseillers absents** : BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe,

**Secrétaire de séance** : BOUDET Marie-Christine

DELIBERATION N°DCM2024\_105  
Contrat d'assurance « risque statutaire »

**Rapporteur : Christelle BURON**

Le Contrat d'Assurance Groupe « Risques Statutaires », souscrit par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire avec Yvelin/SA ACTE-VIE et EUCARE Insurance, et dont bénéficie la commune Les Hauts-d'Anjou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, arrivera à échéance le 31 décembre 2024, après une année d'exécution du contrat, conséquence de la résiliation du contrat décidée par les assureurs.

L'intérêt exprimé par les collectivités, pour une négociation de ce type de contrat d'assurance à l'échelle de Département, incite le Centre de Gestion du Maine-et-Loire à engager une nouvelle consultation.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protection liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Ainsi, il est proposé de s'associer à la consultation organisée par le centre de Gestion afin de disposer pour les agents de la commune des Hauts-d'Anjou d'une couverture des risques statutaires présentant les caractéristiques suivantes :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).
- Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26 ;

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe pour la commune,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents, à partir de 6 mois d'ancienneté, à compter du 1er janvier 2025.

**DELIBERATION N°DCM2024\_105**  
**CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUE STATUTAIRE »**

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 049-200084903-20241018-DCM2024\_105-DE



- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 18 octobre 2024



Maryline LEZE,  
Maire des Hauts-d'Anjou

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 octobre 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 18 octobre 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le



ID : 049-200084903-20241018-DCM2024\_105-DE